

dimanche, 19 juillet 2015 16:11

France/attentat, déjoué : ce tout petit quelque chose d'illogique...



IRIB- Si l'attentat déjoué, pour lequel quatre personnes ont été placées en garde à vue et trois mises en examen, était prévu, pour la fin de l'année, voire, le début de l'année 2016... pourquoi les policiers, qui les avaient, étroitement, à l'oeil, ont-ils choisi, cette semaine, de les arrêter et de faire connaître leur arrestation, alors qu'ils pouvaient se donner le temps de consolider un dossier, actuellement, fragile ? Le faire, en plein examen du projet de loi Renseignement, par le Conseil constitutionnel, est-il une pure coïncidence ? En savoir plus, sur <http://www.numerama.com/.../33711-attentat-dejoue-ce-tout-pet...> Comment savoir si l'annonce d'un projet d'attentat déjoué et la mise en examen de ses co-auteurs présumés répond à une véritable stratégie policière et judiciaire cohérente, ou s'il s'agit, plus cyniquement, de l'orchestration médiatique d'un projet de pieds nickelés, à des fins, purement, politiques ? Etant donné qu'il se trouve, réellement, des hommes, pour trancher la tête d'autres hommes, en France, nous avons choisi de nous astreindre à un silence respectueux concernant le nouveau projet d'attentat, déjoué par les services du renseignement français, qui pouvait correspondre à une réelle menace. Pas question de prêter le flanc à ceux qui accusent, rapidement, les opposants au projet de loi Renseignement de donner, constamment, dans l'interprétation paranoïaque des faits, même si le calendrier des arrestations médiatisées semblait, particulièrement, opportun, au moment où le Conseil constitutionnel rédige la décision qu'il rendra, dans les prochains jours, sur le projet de loi renforçant les pouvoirs des services de renseignement. Certes, pensions-nous, il y a, parfois, des coïncidences, dans le calendrier. Comme ce projet d'attentat, au musée du Louvre, (par quelqu'un qui était en prison), révélé par "Le Parisien", le 9 juillet 2014, le jour-même où le Gouvernement présentait, en conseil des ministres, le projet de loi de lutte contre le terrorisme. Comme cette arrestation médiatisée d'un recruteur de Jihadistes, le 11 septembre 2014, alors que l'Assemblée débutait l'examen du texte le 15 septembre. Comme cette note secrète de la DGSI, concernant des attentats déjoués, qui fuite, le 3 novembre 2014, alors que, le 4 novembre, le Sénat devait adopter, définitivement, une loi anti-terrorisme. Comme cette conférence de presse, organisée par Bernard

Cazeneuve, le 22 avril 2015, pour annoncer des projets d'attentats, déjoués par les services de renseignement, quinze jours avant le vote du projet de loi Renseignement, à l'Assemblée nationale. Comme ces attentats déjoués, à Villejuif, annoncés le 8 juin 2015, la veille du vote du projet de loi Renseignement, au Sénat. Mais ce ne sont que des coïncidences. Et même si Bernard Cazeneuve avait expliqué, sur RTL qu'il ne fallait pas parler des projets d'attentats déjoués, par ce qu'il «n'est pas nécessaire de parler de ce qui se fait et qui est de nature à protéger les Français», il a depuis, justifié un changement de politique de communication. «Lorsqu'il y a des faits graves, il est du rôle du gouvernement d'en informer les Français. On ne peut pas cacher la vérité aux Français, c'est ce que souhaite le gouvernement, c'est ce que souhaitent le président de la République et le Premier ministre, et nous le faisons, ce travail d'information, en très étroite relation avec l'autorité judiciaire, et, notamment, le parquet», a, ainsi, expliqué, cette semaine, le ministre de l'Intérieur. Dont acte. Ce n'est, donc, pas du tout, pour faire pression sur un Conseil constitutionnel, submergé d'argumentaires de censure de la loi sur le Renseignement, que le gouvernement a permis que soient communiquées des informations, sur le projet d'attentat déjoué, qui devait viser une base militaire de Fort Béar. Et que ce soit communiqué, notamment, le fait qu'ils utilisaient, abondamment, les réseaux sociaux, et même, des «forums chiffrés», pour communiquer, ensemble, avec des membres de l'Etat Islamique. Ce n'est, encore, qu'une coïncidence. Mais il y a, tout de même, un petit détail curieux, qui nous a incité à sortir de la réserve que nous nous étions imposée. Une logique judiciaire et policière qui nous échappe. Si l'on en croit les déclarations du Procureur de la République, François Molins, l'attentat imaginé par des jeunes hommes de 16 à 23 ans, qui étaient sous étroite surveillance, aurait été prévu, pour décembre 2015 ou janvier 2016. L'on croit comprendre que, pour le moment, aucun élément matériel de préparation de l'attentat n'a été mis au dossier. Il y a bien des paroles, beaucoup de paroles, des projets... mais rien de concret. Pas la moindre arme achetée, par exemple. Or, pour être constituée, pénalement, l'infraction de préparation d'un acte de terrorisme, prévue par le code pénal, demande que soit, notamment, démontré «le fait de détenir, de rechercher, de se procurer ou de fabriquer des objets ou des substances, de nature à créer un danger, pour autrui». Dès lors, pourquoi les services de renseignement, qui avaient, déjà, ces individus sous étroite surveillance, et qui savaient, visiblement, qu'il n'y avait pas de menace immédiate, puisque l'attentat était prévu, dans six mois, ont-ils décidé de passer à l'action, maintenant, et de le faire savoir, plutôt que d'attendre le moment où les armes nécessaires à l'attentat seraient, effectivement, obtenues ou, activement, recherchées ? Vraiment, un petit quelque chose, dont la logique nous échappe. Une idée ? En savoir plus, sur <http://www.numerama.com/>